

Règlement pour postes sanitaires

I. Généralités

1. But

- 1.1 Domaine d'application** Le présent règlement fixe les conditions minimales à respecter pour l'installation et pour le fonctionnement des postes sanitaires lors de manifestations ou des postes sanitaires permanents.
- 1.2 Domaine d'organisation** Il engage tous les membres de l'Alliance suisse des samaritains (ASS) et de ses sections.
L'organisation centrale, resp.les associations cantonales, peuvent vérifier le respect du règlement.
- 1.3 Importance du manuel** Le Manuel pour poste sanitaire (OC 355.10) sert de guide aux sections pour la mise en application des directives.

2. Principe

- 2.1 Sens et utilité du poste sanitaire** Les blessés et les patients victimes de maladie aiguë reçoivent les premiers secours dans les postes sanitaires. Au besoin, les soins nécessaires leur sont dispensés jusqu'à l'arrivée des secouristes professionnels.

3. Organisation du service dans un poste sanitaire¹

- 3.1 Compétence** Sont compétentes pour l'installation et la conduite des postes sanitaires les sections de samaritains, pour les grandes manifestations le cas échéant une association régionale ou cantonale, ou alors l'organisation centrale.
- Les sections de samaritains soumettent pour approbation à leur association cantonale leur évaluation du risque et les conclusions qu'elles en tirent
- avant d'assurer l'organisation d'un service de poste sanitaire à la demande d'organisateur régionaux, cantonaux, inter-cantonaux, nationaux ou internationaux, et/ou
 - si l'évaluation du risque d'un service de poste sanitaire débouche sur le niveau 4.¹
- Les sections de samaritains et associations cantonales soumettent pour approbation au Secrétariat général leur évaluation du risque et les conclusions qu'elles en tirent
- avant d'assurer l'organisation d'un service de poste sanitaire à la demande d'organisateur régionaux, cantonaux, inter-cantonaux,

¹ Modifié par décision du Comité central du 16.04.10

- nationaux ou internationaux, et/ou
- si l'évaluation du risque d'un service de poste sanitaire débouche sur le niveau 5).²

L'association cantonale ou l'organisation centrale approuve l'évaluation du risque sous un mois.

3.2 Organisation en fonction du risque

L'organisation de chaque service de postes sanitaires a lieu sur la base de l'évaluation des risques selon le manuel OC 355.20.²

Le recrutement de personnel, le choix et l'aménagement des locaux ainsi que du matériel et des moyens de communication, doivent intervenir conformément à l'évaluation du risque (pour les niveaux 4 et 5, avec l'approbation de l'association cantonale et/ou du Secrétariat général).²

4. Les secours

4.1 Coûts

Les premiers soins administrés aux patients sont gratuits. Les frais éventuels de transport, de matériel ou autres démarches peuvent être facturés au patient.

4.2 Médicaments

Dans le poste sanitaire, seuls les médicaments autorisés par un médecin peuvent être administrés au patient.

4.3 Traitements réguliers

Des traitements réguliers ne sont autorisés que dans les postes sanitaires permanents et sur ordre formel du médecin compétent. Le matériel utilisé peut être facturé au patient.

5. Assurance

Les samaritains en service sont assurés auprès de l'ASS, dans le cadre des règlements en vigueur, contre les dommages, ainsi que contre d'éventuelles prétentions en responsabilité civile (OC 273).

6. Documentation et devoir de secret

6.1 Rapports

Les samaritains de service tiennent un contrôle de l'identité de tous les patients traités, notent la nature de la blessure ou de la maladie constatée et le genre de soins prodigués, ainsi que l'éventuel transport subséquent. Les médicaments administrés sont notés en détail.

6.2 Conservation des documents

La section de samaritains, association régionale ou cantonale responsable du service sanitaire a l'obligation de conserver les documents suivants pour chaque service sanitaire pendant 10 ans:

- Contrat / accord avec l'organisateur de la manifestation
- Estimation du risque du service sanitaire
- Journal du poste sanitaire
- Protocoles patient
- Déclaration de refus de soins des patients

6.3 Confidentialité et devoir de secret

Vis à vis de tiers, le samaritain de service dans un poste sanitaire est soumis au devoir de secret par rapport à tout ce qu'il apprend dans l'exercice de ses fonctions.

² Modifié par décision du Comité central du 16.04.10

On prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des documents à conserver.

II. Postes sanitaires temporaires

7. Installation

Les postes sanitaires temporaires sont installés à la demande d'organisateur de manifestations.

Un tel mandat est refusé s'il n'est pas possible d'organiser le service sanitaire dans le respect des normes.³

8. Planification

Dans la phase de planification, un représentant de la section de samaritains représente les affaires de la section de samaritains pour le poste sanitaire auprès de l'organisateur.

9. Signalisation

Pendant toute la durée du poste sanitaire, ce dernier doit être signalisé par des insignes samaritains bien visibles et par la désignation "Poste sanitaire".

Lors de manifestations de grande envergure, les voies qui conduisent aux postes sanitaires sont signalées.

10. Fonctionnement du poste sanitaire

10.1 Occupation personnelle

Dans chaque poste sanitaire, il y a au moins deux samaritains de service.

10.2 Conditions à remplir par les samaritains

Les samaritains qui assurent le service dans un poste sanitaire doivent

- avoir accompli le cours de sauveteur, le cours de samaritains et l'exercice de service dans un poste sanitaire ou pouvoir faire état d'une autre formation équivalente
- accomplir chaque année 5 exercices techniques, dont un qui concerne le thème „Service dans un poste sanitaire“ (p.ex. hygiène, installation d'un poste, encadrement, Aider et encadrer, etc.)

Parmi les samaritains assurant simultanément le service dans un poste sanitaire, l'un d'entre eux au minimum doit être au bénéfice d'une attestation CPR⁴ ou BLS-AED qui ne remonte pas à plus de deux ans.

10.3 Fixation des besoins en personnel

Le nombre de samaritains en service et leur degré de qualification dépendent de l'analyse (voir chiffre 3.2).

³ Modifié par décision du Comité central du 24.08.13

⁴ En vigueur jusqu'au 31.12.2011

- 10.4 Chef de poste** Pour chaque intervention de poste sanitaire, on désigne un chef de poste samaritain (chef de poste/gérant de poste). Celui-ci assume toutes les tâches de direction en relation avec le fonctionnement du poste sanitaire. Il veille à faire régner l'ordre et la tranquillité. Les samaritains de service lui sont subordonnés.
- 10.5 Signalisation** Les samaritains de service sont uniformément identifiables en tant que tels. Les samaritains portent un badge d'identité avec leur nom.
- 10.6 Capacité d'intervention** Pendant le fonctionnement du poste sanitaire, il est interdit de consommer de l'alcool. Il est interdit de fumer dans le local du poste.
- 10.7 Collaboration avec des partenaires** Si la manifestation ne dispose pas d'un médecin de service ou de piquet, les patients sont adressés, en cas de besoin, au service des urgences d'un hôpital avoisinant. En prévision d'une manifestation, les hôpitaux et les services de secours locaux sont informés de la mise sur pied de postes sanitaires importants.

12. Indemnisation des sections de samaritains

- 11.1 Obligation de dédommagement de l'organisateur** Un dédommagement est demandé à l'organisateur pour l'organisation, l'installation, l'entretien et le fonctionnement du poste sanitaire temporaire, ainsi que pour l'intervention des samaritains.
- 11.2 Coûts supplémentaires éventuels** L'organisateur assume les coûts des moyens du service sanitaire professionnels qu'il a engagés, tels que médecin de service, véhicules de sauvetage, etc.

12. Indemnisation des samaritains

- 12.1 Remboursement de frais et rémunération du travail** Les samaritains de service dans un poste sanitaire ont droit au remboursement des frais qu'ils peuvent justifier. En plus de cela on peut verser aux samaritains de service un dédommagement pour les heures de présence que ces derniers ont accomplies.
- 12.2 Ravitaillement** Le ravitaillement des samaritains en service est à la charge de l'organisateur pendant la durée de leur intervention.

III. Postes sanitaires permanents

13. Installation

Les sections de samaritains installent des postes sanitaires permanents où cela leur paraît nécessaire, notamment dans des endroits isolés, là où des accidents se produisent fréquemment ou dans des quartiers très peuplés.

14. Signalisation

- 14.1 Panneau officiel** Les postes sanitaires sont signalés au moyen du panneau officiel actuel "Poste sanitaire" de l'ASS.

- 14.2 Mesures en cas d'absence** En cas d'absence prolongée du gérant de poste, par ex, pour cause de vacances, un remplaçant sera désigné ou le panneau masqué.
- 14.3 Liaison avec les organes officiels** L'emplacement du poste sanitaire est notifié aux principaux organes de contact tels que services de secours, police, médecins, hôpitaux, office du tourisme, etc. Il est recommandé d'en faire figurer le numéro de téléphone dans le bottin téléphonique.

15. Gérant de poste

- 15.1 Disponibilité** La gérance des postes sanitaires permanents doit être confiée à des samaritains qui peuvent, en principe, être atteints toute la journée.
- 15.2 Qualification** Toutes les exigences de spécialisation énumérées sous chiffre 11.2 sont des conditions préalables à tout service dans un poste sanitaire permanent. Des exceptions limitées dans le temps sont possibles.

16. Locaux

Les postes sanitaires permanents doivent être installés dans des locaux qui permettent de prendre en charge et de soigner des patients sans être dérangé.

17. Indemnisation du gérant de poste

Les gérants de poste ont droit au remboursement des frais qu'ils peuvent justifier. Les sections doivent indemniser les gérants de poste pour la garde et l'entretien du poste. En l'occurrence, on tiendra compte de la situation financière de la section et du temps consacré par le gérant à ce travail.

IV. Dispositions finales

18. Entrée en vigueur

Le présent règlement remplace le règlement pour postes sanitaires du 17.01.2009. Il a été approuvé par le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains lors de sa séance du 13.11.2009. Il entre en vigueur au 01.01.2010.

Olten, le 13 novembre 2009

Alliance suisse des samaritains



Monika Dusong
Présidente centrale



Kurt Sutter
Secrétaire général

Documents complémentaires

OC 355.10 : Manuel pour postes sanitaires

OC 355.20 : Annexe au Manuel pour postes sanitaires

Manuel pour postes sanitaires

Sommaire

1. **Généralités**
2. **Planification**
3. **Envergure du poste en fonction des risques**
4. **Accords avec l'organisateur**
5. **Infrastructure du poste sanitaire**
6. **Matériel du poste sanitaire**
7. **Indemnisations**
8. **Evaluation du service dans un poste sanitaire**

1. Généralités

But Le présent Manuel pour postes sanitaires et l'Annexe avec des modèles de formulaires (OC 355.20) complètent le règlement pour postes sanitaires (OC 355). ...¹

Règlements supplémentaires de l'ASS

L'Alliance suisse des samaritains (ASS) dispose d'autres règlements qui influencent l'organisation d'un poste sanitaire. On respectera notamment les dispositions de l' :

- OC 273

Règlements complémentaires des associations cantonales

Selon l'article 1.1, le Règlement pour postes sanitaires fixe les exigences minimales à respecter pour l'installation et l'exploitation de postes sanitaires lors de manifestations ou pour l'installation permanente. Les associations cantonales ont toute latitude pour fixer des exigences plus élevées pour leur zone de juridiction et pour édicter un règlement cantonal à cet effet. Les recommandations de ce manuel seront alors interprétées en conséquence.

2. Planification et exploitation d'un poste sanitaire

Formation

Le comité ou la Commission technique (CT) est responsable de la formation des membres de la section.
Lors de la planification du programme annuel et lors de la conception des exercices, on tiendra compte de l'offre de postes sanitaires de la section.
Le comité de la section peut sélectionner et déclarer obligatoires certains exercices

¹ Biffé par décision du Comité central du 16.04.10

Qualification des samaritains de service

La qualité d'un service dans un poste sanitaire est indissociable de la qualité des samaritains assurant le service. Le respect du paragraphe 10.2 du Règlement pour poste sanitaire (exigences techniques posées aux samaritains) est d'une importance capitale.

Tous les samaritains assurant le service dans un poste sanitaire doivent posséder une formation solide et actuelle et être parfaitement familiarisés avec l'utilisation du matériel servant dans un service de poste sanitaire.

L'engagement – en fonction des capacités et du niveau – de membres de la Jeunesse samaritaine Help en collaboration avec des samaritains peut avoir un effet motivant. Afin de garantir la confiance des personnes ayant besoin d'aide, les membres de la Jeunesse samaritaine Help qui interviennent ne doivent pas être trop jeunes (limite inférieure d'âge 16 ans).

Gérants de postes sanitaires permanents

En règle générale, les responsables d'un poste sanitaire permanent doivent être atteignables toute la journée.

Les exigences de spécialisation nécessaires pour le service dans un poste sanitaire permanent sont énumérées dans le règlement sous le paragraphe 10.2. Si un membre expérimenté ne peut exceptionnellement pas remplir ces conditions ou si, en raison de la maladie ou de l'absence du responsable permanent, le service dans le poste sanitaire doit être confié à un membre voisin de la section, le poste sanitaire peut être conduit pendant ce temps sans que ces exigences soient remplies.

Planification

La section de samaritains désigne, pour le poste sanitaire, un responsable qui règle tous les problèmes en rapport avec le service dans un poste sur mandat des organes permanents de la section. Celui-ci est l'interlocuteur des organisateurs et travaille en contact étroit avec les responsables du matériel de la section de samaritains et les moniteurs de section.

Pour une planification méticuleuse, il est indispensable que les organisateurs annoncent à temps, à la section de samaritains, le service sanitaire souhaité. Le responsable de poste facilite la tâche des organisateurs qui demandent régulièrement un service sanitaire en leur envoyant, au début de chaque année civile, le formulaire « Annonce d'un service de poste sanitaire ». Le mandataire favorise cela en envoyant chaque fois au début de l'année civile, le formulaire „Annonce d'un service de poste sanitaire“ aux organisateurs qui demandent régulièrement un service de poste sanitaire. Les autres organisateurs reçoivent le formulaire d'annonce après la première prise de contact. (voir annexe au Manuel pour postes sanitaires OC 355.20).

Lors de manifestations de grande envergure, les sections de samaritains voisines collaborent ensemble au niveau régional. Cependant, l'une des sections assume le rôle de partenaire responsable vis-à-vis des organisateurs. Cette tâche de coordination peut aussi être assumée par une association régionale, une association cantonale ou l'ASS.

Le responsable établit un plan d'intervention pour les samaritains de service. Les samaritains de service reçoivent une convocation écrite comportant les principaux renseignements concernant la tenue, les mesures à prendre lors de la prise de service et lors de sa remise, etc.

Les tâches de conduite du chef de poste

Pendant la durée de l'engagement, c'est le chef de poste qui est responsable du fonctionnement du poste.

Ses attributions sont notamment les suivantes:

- Il garantit et surveille le respect du règlement pour postes sanitaires et assure la capacité de fonctionnement du poste
- Il contrôle l'entrée en service des samaritains convoqués et l'entrée en service de la relève.
- Il organise l'approvisionnement nécessaire en matériel
- Il surveille le comportement des samaritains de service
- Il fait régner la tranquillité dans le poste sanitaire
- Il tient à distance du poste les tiers non concernés
- Il assure la liaison avec l'organisateur
- Il est l'interlocuteur compétent vis-à-vis de l'extérieur.

Médicaments

Au poste sanitaire, on ne remettra qu'exclusivement des médicaments dont l'utilisation a été autorisée par un médecin. (En revanche, on peut assister un patient dans la prise de ses médicaments personnels, par exemple en cas de crise d'angine de poitrine).

Administration du poste sanitaire

Les samaritains de service assurent un contrôle avec les rubriques énumérées dans le règlement (Journal du poste sanitaire). Ce journal sert à des buts de statistique et permet une reconstitution des faits si les assurances le demandent. Il sert aussi à protéger les samaritains en cas de reproches injustifiés. Il peut en outre être utile aux moniteurs de section lors de l'élaboration de la formation continue.

Dans les cas graves, la fiche de patient est dûment remplie et est un document qui facilite la collaboration avec les services de secours à fins de documentation.

Dans les manifestations de grande envergure, il faut prévoir un système d'acheminement des patients (SAP).

Si les samaritains de service recommandent à un patient de consulter un médecin et que le patient s'y refuse, ils peuvent, pour leur décharge, lui demander de signer une déclaration de refus de soins. Si le patient refuse de signer, la déclaration de refus de soins est versée au dossier avec la remarque "Signature refusée".

Journal, fiches de patient et déclarations de refus de soins sont conservés par la section pendant dix ans (Questions d'assurance, enquête AI en cas de séquelles tardives, etc.).
A cet égard, on tiendra convenablement compte du devoir de secret médical sur les contenus.

Documentation et devoir de secret

Communications

Les samaritains de service assurent un contrôle avec les rubriques énumérées dans le règlement (Journal du poste sanitaire). Ce journal sert à des buts de statistique et permet une reconstitution des faits si les assurances le demandent. Il sert aussi à protéger les samaritains en cas de reproches injustifiés. Il peut en outre être utile aux moniteurs de section lors de l'élaboration de la formation continue.

Dans les cas graves, la fiche de patient est dûment remplie et est un document qui facilite la collaboration avec les services de secours à fins de documentation.

Dans les manifestations de grande envergure, il faut prévoir un système d'acheminement des patients (SAP).

Si les samaritains de service recommandent à un patient de consulter un médecin et que le patient s'y refuse, ils peuvent, pour leur décharge, lui demander de signer une déclaration de refus de soins. Si le patient refuse de signer, la déclaration de refus de soins est versée au dossier avec la remarque "Signature refusée".

Journal, fiches de patient et déclarations de refus de soins sont conservés par la section pendant dix ans (Questions d'assurance, enquête AI en cas de séquelles tardives, etc.).
A cet égard, on tiendra convenablement compte du devoir de secret médical sur les contenus.

Conservation des documents

Pour chaque service sanitaire, les documents suivants doivent être conservés pendant 10 ans:

- Contrat / accord avec l'organisateur de la manifestation
- Estimation du risque du service sanitaire
- Journal du poste sanitaire
- Protocoles patient et déclaration de refus de soins des patients (questions d'assurances, clarifications AI en cas de séquelles tardives, etc.).

On prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des documents à conserver.

Secret médical

Un samaritain qui assure un service sanitaire fait partie du groupe des "auxiliaires médicaux": il est de ce fait soumis au secret médical au sens de l'article 321 du Code pénal suisse. Restent réservées les dispositions fédérales et cantonales sur l'obligation de témoigner et sur l'obligation de donner des renseignements à une autorité.

Le devoir de discrétion du samaritain suscite la confiance et constitue de ce fait un devoir moral. Si un samaritain transgresse cette règle morale, la section de samaritains peut et doit prendre les mesures prévues par les statuts (du blâme jusqu'à l'exclusion)

Les informations utiles à l'évaluation de l'état de santé du patient doivent dans tous les cas être retransmises au personnel médical (services de secours, personnel soignant, médecin, éventuellement aussi collègues samaritains). Elles sont données pour le bien du patient.

3. Envergure du poste en fonction des risques

Degrés de risque ²

Dans les manifestations où les samaritains assurent un poste sanitaire, on distingue cinq degrés de risque

- Degré 1
- Degré 2
- Degré 3
- Degré 4
- Degré 5

² Modifié par décision du Comité central du 16.04.10

Critères d'appréciation	Cette évaluation a lieu en collaboration avec l'organisateur. On se sert à cet effet des critères suivants: nombre de participants actifs, nombre de spectateurs ou visiteurs, nature de la manifestation, facteurs aggravants tels que conditions atmosphériques et environnement, et résultats de manifestations antérieures.
Check-list pour l'appréciation du risque	Pour mieux pouvoir évaluer le degré de risque d'une manifestation, on se sert la check-list qui tient compte des critères d'appréciation. Dans le modèle de l'annexe, toutes les lignes doivent comporter une réponse. Par exemple, si le nombre de visiteurs attendus est de 1400, on répondra chaque fois "oui" à "plus de 100", "plus de 500" et "plus de 1000".
... ³	...
Procédure au niveau 4 ⁴	Si l'évaluation débouche sur le niveau de risque 4, le recrutement de personnel, le choix et l'aménagement des locaux ainsi que du matériel et des moyens de communication, nécessitent l'approbation de l'association cantonale. Celle-ci procède également à des comparaisons avec d'anciennes manifestations similaires.
Procédure au niveau 5 ⁴	Si l'évaluation débouche sur le niveau de risque 5, le recrutement de personnel, le choix et l'aménagement des locaux ainsi que du matériel et des moyens de communication, nécessitent l'approbation du Secrétariat général. Celui-ci procède également à des comparaisons avec d'anciennes manifestations similaires.

4. Accords avec l'organisateur

Annonce	Les organisateurs qui souhaitent qu'une section mette en place un poste sanitaire devront le signaler à temps à la section compétente. Il est du ressort de la section de prendre contact avec l'organisateur si elle n'a pas reçu une demande à temps. ⁵
Requête	La requête pour un poste sanitaire devra de préférence se faire avec un formulaire d'inscription. Les organisateurs réguliers recevront ce formulaire au début de l'année civile sans le demander. Les autres organisateurs le reçoivent après le premier contact. Le formulaire d'inscription peut contenir le règlement pour postes sanitaires au verso. Cela facilitera les négociations avec l'organisateur.
Précisions	Après réception de la demande, le responsable de la section de samaritains évalue l'ampleur de la manifestation, le degré de risque et l'infrastructure disponible sur la base des indications fournies par l'organisateur. En accord avec l'organisateur, il détermine l'envergure du poste sanitaire, les effectifs nécessaires ainsi que les moyens complémentaires que l'organisateur doit fournir. Lors de manifestations de grande envergure, il est recommandé de faire partie du comité d'organisation.
Accord	Toutes les décisions prises entre l'organisateur et la section de samaritains sont consignées par écrit dans un accord qui sera confirmé mutuellement. Cet accord contiendra un devis estimatif.

³ Biffé par décision du Comité central du 16.04.10

⁴ Introduit par décision du Comité central du 16.04.10

⁵ Modifié par décision du Comité central du 24.08.13

Formulaires Deux formulaires permettront de faciliter la planification d'un service sanitaire:

- un formulaire "Annonce du service de poste sanitaire" et
- un formulaire "Accord".

Des modèles sont à disposition dans l'annexe de ce manuel.

Refus d'un service sanitaire Il faudra refuser d'assumer un service sanitaire dans une manifestation lorsque

- la demande est si tardive qu'il n'y a plus suffisamment de temps pour effectuer une planification adéquate.
- aucun accord n'est intervenu avec l'organisateur quant à l'envergure du service et aux moyens nécessaires.

Lorsque pour des raisons de personnel, une section a des difficultés à assurer un service sanitaire dans une manifestation, elle peut demander de l'aide à une section voisine ou mettre l'organisateur en rapport avec une section appropriée.

5. Infrastructure du poste sanitaire

Emplacement du poste Le poste sanitaire doit être installé autant que possible en un lieu central de la manifestation et doit être facilement accessible. On veillera à ce que l'intérieur du poste ne soit pas visible par des personnes étrangères au service. De bonnes possibilités d'accès et de départ pour les services de secours doivent être assurées en tout temps.

Local Le local que l'organisateur met à disposition pour le poste sanitaire doit être exclusivement réservé aux samaritains; il doit être entièrement débarrassé de tout matériel ou mobilier étranger. Les dimensions de ce local seront fonction de l'envergure et du degré de risque de la manifestation. Ses dimensions minimales ne doivent en tout cas pas être inférieures à 3m x 4m. Il faut veiller à ce que le local soit exempt de dangers et aisément accessible; il doit être propre et pouvoir être chauffé. L'aération, l'éclairage, les raccordements électriques, l'eau et le téléphone doivent être garantis.

Signalisation Les chemins conduisant au poste sanitaire doivent être signalés par des panneaux bien visibles. Ces derniers doivent être placés à hauteur de vue et lisibles de loin. Le poste lui-même est signalé par un grand panneau samaritain. Les panneaux samaritains et les drapeaux avec insigne samaritain sont disponibles dans l'assortiment de vente de l'ASS. Si l'organisateur imprime une plaquette de fête, les emplacements des postes sanitaires doivent figurer sur le plan d'ensemble. Une information sur la section responsable du poste sanitaire doit être incluse dans la plaquette de la fête.

Raccordements pour les installations propres à une section (Véhicule/tente) Si la section de samaritains dispose d'un poste sanitaire mobile équipé, elle s'assure, qu'à l'emplacement prévu, elle puisse disposer des raccordements nécessaires (courant électrique, eau / égouts, téléphone). Un accès facile et sans danger doit être assuré.

Aménagement	L'aménagement du poste sanitaire peut être assez important selon la nature de la manifestation. Il doit au moins comporter un lit de repos, une place pour les traitements ambulatoires (table, chaise) et un endroit séparé où les samaritains de service puissent s'asseoir.
Communications	<p>Les communications vers l'intérieur et l'extérieur de la manifestation doivent être garanties en tout temps.</p> <p>Les mesures prises à cet effet doivent être adaptées à l'envergure et au degré de risque de la manifestation. Il faut notamment prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raccordement téléphonique (On donnera la préférence à un poste fixe plutôt qu'à un téléphone mobile) • Liste des numéros de téléphone importants (médecin, services de secours, hôpital, sapeurs-pompiers, samaritains de piquet, groupe d'alarme) • Le cas échéant, raccordement au réseau radio de l'organisateur, avec plan des raccordements (la formation radio des samaritains de service doit être assurée.) • Nom et possibilités de contacter les membres concernés du comité d'organisation.

6. Matériel du poste sanitaire

Principe	L'équipement en matériel du poste sanitaire doit être approprié. Les samaritains de service doivent être familiarisés avec la manipulation du matériel à disposition.
Remplacement du matériel usagé	La section réglemente l'entretien du matériel utilisé pour le service du poste sanitaire. Elle organise un système conforme à la section pour assurer le remplacement du matériel usagé.
Contrôle	Les moniteurs de section (chefs de poste) collaborent étroitement avec les responsables du matériel afin de garantir la conformité, la qualité et la propreté du matériel. Les dates de péremption des médicaments et du matériel de pansement doivent faire l'objet d'un soin particulier.
Equipement	Le répertoire suivant est conçu pour l'équipement maximal d'un poste sanitaire du degré de risque 3. Lors de chaque manifestation, l'assortiment du matériel et la quantité des différents produits seront adaptés et actualisés.
Local	<p>Local sec pouvant être bien aéré, température normale assurée</p> <p>Eclairage général suffisant</p> <p>Raccordements électriques 220 Volt</p> <p>Eau courante chaude et froide (dans le local ou à proximité)</p> <p>Possibilité d'utiliser les WC</p>
Mobilier	<p>Table</p> <p>Lit de soins</p> <p>Chaises, dont l'une avec accoudoirs</p> <p>Lit d'examen</p> <p>Lits de repos</p> <p>Armoires pour matériel</p>

Communications	Téléphone Liste téléphonique Liaisons radio, plan de liaisons radio
Administration	Journal patients Bloc de fiches de patient Déclaration refus de soins Crayons, stylos Papier pour notices
Signalisation	Drapeaux ASS Panneaux "Poste sanitaire" Panneaux indicateurs Tenue de samaritain Badge avec nom
Nettoyage	Savon, brosse et linge pour les mains Rouleaux papier ménage Poubelle, sacs de plastique de réserve pour déchets Matériel de nettoyage pour le local (balais, pelle, seau et torchons)
Divers	Eclairage de secours Matériel pour protéger le périmètre Protection contre la pluie, vestes catastrophe Sacs de plastique (pour effets personnels des patients) Réchaud pour bouillon et thé Vaisselle et services
Instruments	Pincettes (anatomiques et à échardes) Ciseaux (pour pansements, pour habits) Sangle pour garrot Lampe de poche d'examen Loupe Thermomètre
Appareils	Nécessaire oxygène (bouteille, valve de réglage, masque à oxygène, lunette) Ballonnet de réanimation Aspirateur à mucosités Tensiomètre Bassin réniforme Sacs en plastique, sacs pour vomissures Bouillotte Bassine pour le lit Poche à urine, jetable (évent. flacons)
Couvertures, coussins	Couvertures Couvertures de sauvetage/ couvertures isolantes Draps de lit / couvertures de papier Toiles plastifiées Coussins de soutien
Matériel de fixation	Atelles gonflables ou sous vide Sam-Splint Minerve Matelas à dépression Fixations pour le bras
Moyens de transport et de sauvetage	Véhicule samaritain de piquet (signalisé) Brancards

	<ul style="list-style-type: none"> Civière à aubes Toile de portage Planche de sauvetage Brancard à roulettes
Divers	<ul style="list-style-type: none"> Gants (Latex / vinyle) Valise de premiers soins, sacoche de samaritain Spatules de bois et de plastique Gobelets, chalumeaux, cuillères Ficelles, matériel de couture Serviettes hygiéniques ou tampons Mouchoirs en papier, lavettes rafraîchissantes, papier de toilette Outils
Matériel de pansement	<ul style="list-style-type: none"> Bandes gaze 5/10 cm Bandes stretch 4/6/8 cm Cartouches de pansement Pansements combi Bandes élastiques Bandes auto-adhésives Pansements tubulaires et filets, applicateurs Triangles (en partie emballages stériles) Quadrangles (en partie emballages stériles) Gaze et compresses stériles (non adhésives) Pansement rapide Sparadrap Ouate hydrophile Tampons cellulose Coton-tiges Agrafes à pansement Épingles de sûreté Doigtiers (caoutchouc, tricot, cuir) Cache-œil
Médicaments (Approuvé par un médecin)	Assortiment de base recommandé
Pour usage externe	<ul style="list-style-type: none"> Désinfectant (liquide) Alcool 70% Benzine rectifiée Stick anti-piqûres Poches à glace, compresses réfrigérantes Pommade réfrigérante Pommade chauffante Spray vulnéraire
Pour usage interne	<ul style="list-style-type: none"> Oxygène⁶ Comprimés analgésiques Comprimés contre dérangements gastriques Comprimés /capsules contre troubles cardio-vasculaires Comprimés de charbon Sucre de raisin Sucre en morceaux

⁶ Introduit par décision du Comité central du 16.04.10

8. Evaluation du service sanitaire

Une bonne observation et documentation des services sanitaires peut être utile à la section dans le cadre des relations publiques et pour le perfectionnement des membres.

Statistique

Les heures de présence accomplies et les prestations indiquées dans un journal soigneusement tenu font partie de la justification de la section. Elles devront servir à informer la population de façon appropriée.

Dans ses actions de relations publiques, l'ASS s'appuie aussi sur les indications qui lui sont fournies dans le domaine des postes sanitaires.

Echange d'expériences

Il peut se révéler utile d'institutionnaliser, au sein de la section, un échange d'expériences faites dans les postes sanitaires. Cela pourrait, par exemple, consister en un entretien avec le médecin de section, à intervalles réguliers (par exemple une fois par année), pour évoquer les incertitudes rencontrées dans les services sanitaires.

Contrôle de qualité

La section peut constamment améliorer son offre de service sanitaire si elle fait de l'observation et de l'évaluation de son propre travail une tâche permanente.

Elle utilise à cet effet

- Les rapports de l'organisateur (Comment a-t-il vécu la collaboration avec la section et les samaritains de service? A-t-il reçu ou entendu par hasard des réactions de visiteurs lors d'une manifestation?)
- Les rapports du samaritain de service (Impressions sur son rôle de samaritain à un poste? Sûreté dans les relations avec les patients et l'utilisation du matériel? Souhaits concernant la tenue, les commodités, le matériel, etc.)
- Les rapports et réactions de patients
- Les visites des cadres techniques au poste sanitaire.

Formation

Le perfectionnement des samaritains doit pour une part importante être axé sur le service sanitaire de la section.

L'organisation des exercices de section par le moniteur de section se fera sur la base:

- Des questions posées par les samaritains de service
- Des incertitudes ou erreurs observées chez les samaritains de service
- Du matériel utilisé dans le poste (Sûreté dans la manipulation)
- Du journal de poste (Journal de soins, fréquence de certaines blessures et tableaux cliniques)
- Evénements concrets (positifs et négatifs) survenus pendant le service sanitaire
- Postes sanitaires prévus avec risques particuliers

La présentation et le comportement des samaritains est aussi une question de formation. Les samaritains doivent prendre conscience des comportements qui peuvent être favorables ou nuire à la section.

Assortiment de matériel

Afin que l'assortiment de matériel de la section satisfasse aux exigences des services sanitaires, il convient de se poser régulièrement certaines questions:

- Le matériel utilisé est-il propre?
- L'état du matériel utilisé est-il impeccable?
- Le matériel utilisé est-il approprié et judicieux pour la tâche à accomplir?
- Le matériel utilisé est-il à jour et d'actualité? Y a-t-il quelques chose de nouveau sur le marché?
- Comment les patients réagissent-ils face au matériel utilisé?
- Comment les patients réagissent-ils face à l'assortiment de médicaments utilisés (louanges, surprise, critique, mécontentement, refus ...)?

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement remplace le Manuel pour postes sanitaires SG 355.10 du 28.08.2004. Il a été approuvé par le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains lors de sa séance du 13.11.2009. Il entre en vigueur au 01.01.2010.

Olten, le 13 novembre 2009

Alliance suisse des samaritains



Monika Dusong
Présidente centrale



Kurt Sutter
Secrétaire général

Annexe au Manuel pour postes sanitaires

Cette annexe contient les formulaires cités dans le manuel (OC 355.10) comme modèles à copier ou comme exemple pour la mise en page de formulaires propres à la section.

Ces modèles sont ainsi conçus, qu'on puisse employer l'entête, dans la mesure où la section s'en tient aux dimensions et emplacements correspondants aux directives de l'Alliance des samaritains pour l'utilisation des logos.

Veillez noter qu'il est désormais possible de télécharger ces documents de l'Internet (www.samaritains.ch).

La présente version du manuel prend en compte les décisions du Comité central relatives au Règlement pour postes sanitaires (OC 355) et au Manuel pour postes sanitaires (OC 355.10). Pour une meilleure lisibilité des formulaires les notes en bas de pages indiquant les modifications sont omises.

Demande de Service sanitaire

Veillez envoyer cette demande à la section concernée assez tôt mais au moins semaines avant la manifestation.

Organisateur _____

Nature de la manifestation _____

Lieu de la manifestation _____

Date: _____ Horaire de _____ à _____ h = _____ heures

Date _____ Horaire de _____ à _____ h = _____ heures

Date _____ Horaire de _____ à _____ h = _____ heures

Nom personne de contact: _____ tél priv. _____

Rue/Lieu: _____ tél prof. _____

Adresse pour la facturation: _____

Description de la manifestation:

Participants actifs	Nombre de participants actifs:		
		oui	non
	Les participants sont-ils physiquement fortement impliqués?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les participants actifs sont-ils amateurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Leur niveau de formation/entraînement est-il plutôt bas?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	L'activité comporte-t-elle un risque spécial?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si oui, lequel? _____		
Y a-t-il contact corporel (sport de combat/équipes)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il risque de concentration de foule (p.ex. peleton)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Spectateurs/Visiteurs	Nombre de spectateurs/visiteurs		
	Y a-t-il un risque de cohue/bousculade ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Faut-il s'attendre à des groupes particulièrement à risque (personnes âgées, cardiaques, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Faut-il s'attendre à des émotions fortes ou à des problèmes d'alcool ou de drogues ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Environnement	La manifestation se déroule-t-elle dans un grand périmètre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Possibilité de facteurs spéciaux tels que chaleur excessive, manque d'oxygène, etc. ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des manifestations antérieures ont-elles permis d'identifier des facteurs faisant augmenter le risque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Description du terrain (p.ex. halle, terrain de sport, forêt, carrière)

Les conditions atmosphériques augmentent-elles le risque?

NPA/Lieu _____ Date _____ Signature _____

Estimation des risques pour le service sanitaire demandé

Organisateur:
Lieu de la manifestation:

Nature de la manifestation:
Date:

Toutes les lignes doivent comporter une réponse.

		oui	non
Participants actifs	plus de 20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les participants actifs sont-ils fortement mis à contribution?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les participants actifs agissent-ils en tant qu'amateurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Leur niveau de formation/entraînement est plutôt bas?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	L'activité comporte-t-elle un risque spécial d'accident?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il contact physique (sport de combat/équipes)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une cohue est-elle possible (p. ex. peloton)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Spectateurs/visiteurs	plus de 100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 500	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 1 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 2 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 4 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 6 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 8 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 10 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 12 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 14 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 16 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 18 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	plus de 20 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Possibilité de foule/bousculade?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faut-il s'attendre à des groupes à risque? (personnes âgées, cardiaques, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un risque d'émotions particulières ou de problèmes d'alcool ou de drogues?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attend-on des personnalités importantes? si oui, combien?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<hr/>			
Environnement	La manifestation se déroule-t-elle sur une grande surface?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Possibilité de facteurs spéciaux tels que chaleur excessive, manque d'oxygène, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le terrain est-il accidenté, glissant, glacé, etc.?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Conditions atmosphériques augmentant le risque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le moment de la journée augmente-t-il le risque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Des manifestations antérieures ont-elles permis d'identifier des facteurs faisant augmenter le risque? Si oui, lesquels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résultat

Total des réponses affirmatives

Degré de risque

Evaluation de l'envergure du poste sanitaire

Attribution au degré de risque

Comme règle approximative, on peut attribuer la manifestation à un des cinq niveaux de risque au vu du nombre de « oui » dans cette check-list.

Jusqu'à 9	« oui »	Niveau de risque 1
10 – 16	« oui »	Niveau de risque 2
17 – 21	« oui »	Niveau de risque 3
22 – 26	« oui »	Niveau de risque 4 ¹
27 – 32	« oui »	Niveau de risque 5 ¹

Envergure du poste

Le niveau de risque de la manifestation peut permettre de décider du nombre de samaritains nécessaires / spécialistes et de leur degré de qualification :

Niveau de risque 1	Niveau de risque 2	Niveau de risque 3
<p>1 samaritain avec certificat de cours CPR² ou de BLS-AED ne remontant pas à plus de deux ans, en même temps chef de poste</p> <p>1 samaritain</p>	<p>2 samaritains avec certificat de cours CPR² ou de BLS-AED ne remontant pas à plus de deux ans, en même temps chef de poste</p> <p>2 samaritains</p>	<p>3 samaritains avec certificat de cours CPR² ou de BLS-AED ne remontant pas à plus de deux ans</p> <p>3 samaritains</p>
Niveau de risque 4 ¹	Niveau de risque 5 ¹	
<p>Chef de poste 5 samaritains avec certificat de cours CPR² ou de BLS-AED ne remontant pas à plus de deux ans 5 samaritains 1 spécialiste méd.</p>	<p>Chef de poste 7 samaritains avec certificat de cours CPR² ou de BLS-AED ne remontant pas à plus de deux ans 7 samaritains 1 spécialiste méd.</p>	

Si, lors d'une manifestation, plusieurs postes sont organisés ou s'il est nécessaire d'avoir des patrouilles, les équipes seront constituées de manière à ce que chaque fois au moins une personne soit titulaire d'une attestation CPR² valable, resp. une attestation de cours BLS-AED qui ne remonte pas à plus de deux ans.

L'engagement de membres du groupe Jeunesse samaritaine Help - en fonction de leur niveau de formation - conjointement à des samaritains, peut être motivant. Cependant, les membres de la jeunesse samaritaine Help engagés ne devraient pas être trop jeunes (age minimum 16 ans) et ce, afin que les personnes ayant besoin d'aide aient confiance dans les prestations.

¹ Introduit par décision du Comité central du 16.04.10

² En vigueur jusqu'au 31.12.2011

Accord pour la mise sur pied d'un poste sanitaire

Entre

la section de samaritains de _____ et
_____ comme organisateur

Nature de la manifestation _____

Lieu de la manifestation _____

Date _____

Evaluation du risque Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5

La section de samaritains met à disposition

Date: _____ Horaire de _____ à _____ heures _____ samaritains

Date: _____ Horaire de _____ à _____ heures _____ samaritains

Date: _____ Horaire de _____ à _____ heures _____ samaritains

Total heures de présence _____ samaritains x _____ heures de jour = _____ heures de jour

_____ samaritains x _____ heures de nuit = _____ heures de nuit

Total heures de présence _____ spécialistes x _____ heures de jour = _____ heures de jour

_____ spécialistes x _____ heures de nuit = _____ heures de nuit

Infrastructure

Emplacement pour le véhicule de poste/ la tente

non disponible disponible

où: _____

Raccordement électrique 220 V _____

Raccordement d'eau _____

Raccordement téléphonique _____

Le local pour le poste sanitaire est mis à disposition par l'organisateur

où: _____

Désignation du local: _____

Dimensions _____

Raccordement électrique 220 V _____

Raccordement d'eau _____

Raccordement téléphonique _____

Voies d'accès pour les services de secours: _____

Calcul des coûts

Heures de présence samaritains	_____ heures de jour	à frs.	_____ frs.	_____
	_____ heures de nuit	à frs.	_____ frs.	_____
Heures de présence spécialistes	_____ heures de jour	à frs.	_____ frs.	_____
	_____ heures de nuit	à frs.	_____ frs.	_____
Véhicule de poste	1er jour		frs.	_____
	_____ jours supplémentaires	à frs.	_____ frs.	_____
Total			frs.	_____

Les transports de patients se font en principe par les services de secours, dans des cas légers par les proches du patient.

Les samaritains / spécialistes de service ont droit à un ravitaillement par l'organisateur:

Jusqu'à quatre heures de service: une collation

Plus de quatre heures de service: un repas complet

Ev. paiement comptant pour repas		frs.	_____
Autres frais pour	_____	frs.	_____

Personne de contact de l'organisateur pendant la manifestation

Nom/Prénom	_____
Atteignable	_____
Où	_____
Comment	_____

Les soussignés confirment les accords conclus.

Pour l'organisateur	Nom/prénom	_____
	Rue/lieu	_____
	Tél. privé	_____ Tél. prof. _____
	Signature	_____
Pour la section de samaritains:	Nom/prénom	_____
	Rue/lieu	_____
	Tél. privé	_____ Tél. prof. _____
	Signature	_____

Copies:

- à l'organisateur: 1 exemplaire
- à la section de samaritains: 3 exemplaires (Caissier, mandataire, chef de poste)

Journal de soins

Section de samaritains :

Événement :

Date :

Feuille no. :

Heure	Nom, prénom, adresse	Type de problème	Mesures prises	Matériel	Effectué par

Déclaration refus de soins

Données du patient

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

CP, lieu:

Événement:

Lieu et Date:

Samaritain 1:

Samaritain 2:

Appréciation

Mesures refusées par le patient / raison

Signatures

Patient:

Samaritains:

Protocole patient		Poste sanitaire de la section de samaritains
Nom: _____		
Prénom: _____ <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
Adresse: _____		
Localité: _____		
Date de naissance: _____		
Date / Lieu	_____ / _____	Section Samaritain _____
Alarme / Heure	<input type="checkbox"/> 144 <input type="checkbox"/> Médecin / _____	Lieu Manif. _____

Anamnèse



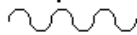
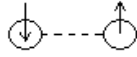

Etat du patient à l'arrivée du samaritain

Réveillé + orienté	<input type="checkbox"/>	_____	Respiration:	<input type="checkbox"/> normale
Somnolent	<input type="checkbox"/>	_____	Pulsation:	_____ /min. <input type="checkbox"/> irrégulière
Confus	<input type="checkbox"/>	_____	Pupille:	<input type="checkbox"/> mydriase <input type="checkbox"/> myosis <input type="checkbox"/> inégale <input type="checkbox"/> aréacive
Aréactif	<input type="checkbox"/>	_____	Pression:	_____ / _____
Peau froide	<input type="checkbox"/>	_____	Remarques: _____	
Peau humide	<input type="checkbox"/>	_____		
Vomissements	<input type="checkbox"/>	_____		

Mesures prises

CPR	<input type="checkbox"/>	_____	Remarques: _____
Défibr. précoce	<input type="checkbox"/>	_____	
Ventilation	<input type="checkbox"/>	_____	
Position latérale	<input type="checkbox"/>	_____	
Compressif	<input type="checkbox"/>	où: _____	
Assistance	<input type="checkbox"/>	_____	
Autre	<input type="checkbox"/>	_____	

Surveillance

Heure: _____ 00 h		_____ 30 h	_____ 00 h	_____ 30 h	Remarques: _____
	200				
	190				
	180				
	170				
	160				
	150				
	140				
 Pression	130				
	120				
● Pulsation	110				
Respiration	100				
	90				
CPR	80				
	70				Patient remis à: _____
	60				
	50				
Defibrillat.	40				Heure de remise: _____
	30				Signature du médecin: _____
	20				
O ² /lt./min. _____	10				Signature du samaritain: _____
	0				

**Ce formulaire peut être obtenu au service des ventes
No. 1971 (français), 1970 (allemand) 25x2 pages**

Approbation de la planification d'un service sanitaire³

Le présent formulaire doit être remis, accompagné de l'évaluation du risque selon OC 355.20 Annexe au Manuel pour postes sanitaires,

- pour le niveau de risque 4: *au mandataire des services sanitaires de l'association cantonale,*
- pour le niveau de risque 5: *à l'Alliance suisse des samaritains, Service Formation et conseils, Martin-Disteli Strasse 27, 4601 Olten (pour approbation) et au mandataire des services sanitaires de l'association cantonale (pour information)*

A remplir par la section de samaritains ou l'association cantonale prestataire	Section de samaritains:	Organisateur:
	Adresse de contact de la section de samaritains:	Adresse de contact de l'organisateur:
	Manifestation:	
	Date:	Lieu:
	Brève description:	
	Annexes: <input type="checkbox"/> Evaluation du risque selon OC 355.20 <input type="checkbox"/> Si disponible, concept du service sanitaire	
	Nombre de points conformément à l'évaluation du risque:	Niveau de risque calculé:
Remarques complémentaires: (par ex. motifs favorables à un risque plutôt plus élevé / plutôt plus faible)		
Lieu / date:	Nom:	
	Fonction au sein la section:	
	Signature:	

³

Introduit par décision du Comité central du 15.01.11 (en vigueur à partir du 01.01.11)
100/11/355.20/02

A remplir par l'association cantonale (niveau de risque 4) ou par l'Alliance des samaritains (niveau de risque 5)	<input type="checkbox"/> Association cantonale (niveau 4) <input type="checkbox"/> Alliance suisse des samaritains (niveau 5)	Adresse de contact:
	Le nombre de points de l'évaluation du risque calculé par la section de samaritains est correct: <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non (si non, inscrire ci-dessous le nombre de points correct)	Le niveau de risque calculé par la section de samaritains est correct: <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non (si non, inscrire ci-dessous le niveau de risque correct)
	Nombre de points correct de l'évaluation du risque: <input type="text"/>	Niveau de risque correct: <input type="text"/>
	Evaluation de cette manifestation, en comparaison avec des manifestations similaires: 	
	Décision: Approbation du service sanitaire conformément à la planification: <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Motifs (si non) et propositions de modifications: 	
	Lieu / date:	Nom: Fonction: Signature:

Entrée en vigueur

Le présent règlement remplace l'Annexe au Manuel pour postes sanitaires SG 355.20 du 21.01.2006. Il a été approuvé par le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains lors de sa séance du 13.11.2009. Il entre en vigueur au 01.01.2010.

Olten, le 13 novembre 2009

Alliance suisse des samaritains



Monika Dusong
Présidente centrale



Kurt Sutter
Secrétaire général